

hydrauliques et qu'il marche à l'avant-garde des nations en ce qui regarde leur utilisation. En fait, presque tous les grands centres industriels de la Puissance sont alimentés de force motrice hydro-électrique, avec d'amples réserves pour l'avenir, à proximité. Plus de 90 p.c. du total de la force motrice utilisée par les usines électriques du Canada dérive de l'eau. Dans les provinces centrales, qui ne produisent pas de charbon, les forces hydrauliques sont l'âme du progrès industriel.

On trouvera dans le tableau 117 la répartition des forces hydrauliques du Canada, tant captées que potentielles.

117.—Forces hydrauliques du Canada, captées et utilisables, au 1er mars 1922.

Provinces.	Force motrice utilisable en 24 heures, à 80 p.c. du débit.		Turbines installées.
	Au minimum habituel du débit.	Au maximum de débit (pendant 6 mois).	
	h. p.	h. p.	h. p.
Colombie Britannique.....	1,931,142	5,103,460	305,315
Alberta.....	475,281	1,137,505	33,187
Saskatchewan.....	513,481	1,087,756	—
Manitoba.....	3,270,491	5,769,444	104,147
Ontario.....	4,950,300	6,808,190	1,212,650
Québec.....	6,915,244	11,640,052	1,015,385
Nouveau-Brunswick.....	50,406	120,807	30,180
Nouvelle-Ecosse.....	20,751	128,264	46,948
Île du Prince-Edouard.....	3,000	5,270	1,869
Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.....	125,220	275,250	13,199
Total.....	18,255,316	32,075,998	2,762,880

Les chiffres des colonnes 2 et 3 du tableau ci-dessus représentent le débit de 24 heures et comprennent uniquement les rapides, chutes, etc., susceptibles de captation et dont le débit utilisable est bien connu ou tout au moins approximativement établi. Il existe d'un littoral à l'autre d'innombrables rapides et chutes, de capacités variables, qui échappent à l'inventaire ci-dessus, faute d'être suffisamment connus; ceci est particulièrement vrai des régions septentrionales, généralement inexplorées. Il n'est pas tenu compte non plus de la possibilité de concentration des eaux des fleuves et rivières, dont le cours est plus ou moins nonchalant, susceptible d'être entrepris à peu de frais, en constituant au moyen de digues des réservoirs régulateurs, si ce n'est, exceptionnellement, au sujet de quelques études déjà faites.

Les chiffres de la colonne 4 indiquent la capacité des turbines effectivement installées dans la Puissance. Ces chiffres ne doivent pas être placés en comparaison directe avec les forces motrices utilisables des colonnes 2 et 3, dans le but de connaître le pourcentage des ressources hydrauliques disponibles actuellement captées. Il résulte des études les plus récentes, *qu'à l'heure actuelle, les ressources hydrauliques de la Puissance, dûment constatées, permettraient l'installation de turbines développant 41,700,000 h.p.* Autrement dit, les turbines actuellement installées ne représentent que 6.6 p.c. du total des forces hydrauliques utilisables et reconnues.